

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2020

---

CARTE VITALE BIOMÉTRIQUE - (N° 2425)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 1

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.